

Mémento Pocket

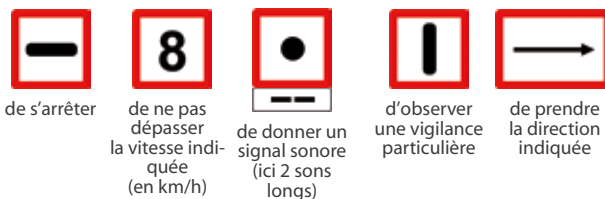
Permis Fluvial

Permis plaisance «option eaux intérieures»
obligatoire pour piloter un bateau
de plaisance à moteur > 6Cv
sur voies d'eaux intérieures pour une
longueur < à 20 mètres.

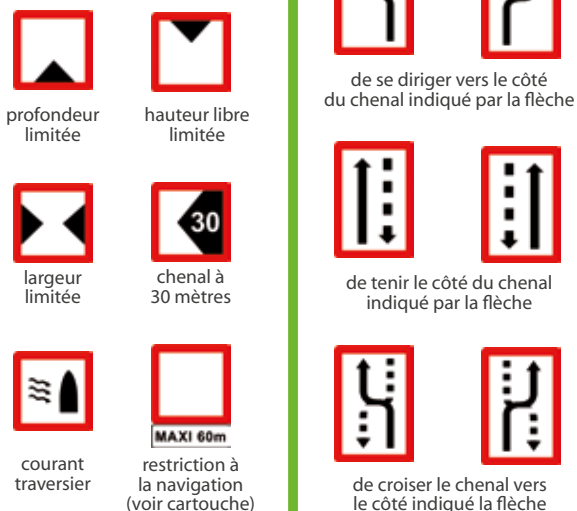


Signalisation visuelle

Obligation



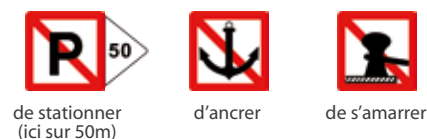
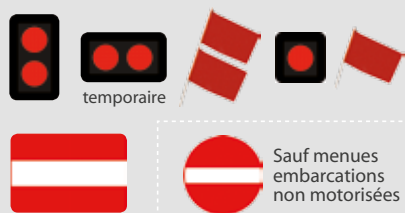
Restriction



Signalisation visuelle

Interdiction

interdiction de passer



Interdiction de passer
préparez-vous à mettre en marche



Recommandation

passee recommandée



Indication

Autorisation de passer



Bâtiments sortants



Diagramme schématique d'un chenal navigable montrant les balises et épis. Le chenal est représenté en bleu, avec des rives jaunes à gauche et droite. Le sens du courant est indiqué par une flèche bleue pointant vers le haut, avec le texte "SENS DU COURANT" et "aval" (à l'aval) et "amont" (à l'amont). Les balises sont colorées (vert, rouge, blanc) et les épis sont marqués par des triangles. Les zones sont étiquetées "RIVE GAUCHE", "RIVE DROITE", "banc médian" et "bifurcation du chenal".

III
II
I

Passer à plus de 50 m

Le diagramme illustre les zones réglementées et les itinéraires recommandés pour la navigation sur le lac de St-Jacques :

- Embarcation de sport et de plaisance :** Zones où les embarcations de sport et de plaisance sont autorisées (bleu) et interdites (bleu avec une croix rouge).
- Bande de rive :** Zones de rive (jaune) où certaines activités sont réglementées.
- Limite de zone d'activité :** Zones délimitant les limites d'activité (jaune).
- Batiments motorisés :** Zones où les bateaux à moteur sont autorisés (bleu) et interdits (bleu avec une croix rouge).
- Baignade :** Zones de baignade (bleu) et zones où la baignade est interdite (bleu avec une croix rouge).
- Bassin de vitesse :** Zones de vitesse (bleu) et zones où la vitesse est interdite (bleu avec une croix rouge).
- Véhicule Nautique à Moteur :** Zones où les véhicules nautiques à moteur sont autorisés (bleu) et interdits (bleu avec une croix rouge).
- Chenal traversier :** Zones de chenal traversier (jaune) et zones de chenal traversier réglementées (jaune avec une croix rouge).

Je viens	Je vires	Je veux dépasser	Entrant ou sortant d'un port
... sur la droite - sur tribord			
... sur la gauche - sur bâbord			
	Je bats en arrière	Brume / Temps bouché	
	Je suis incapable de manoeuvrer		
	On ne peut me dépasser	Bâtiment isolé en route	
	Danger d'abordage		
	Je traverse	Convoi en route signaux répétés toutes les minutes	
	Attention !		
		Avalant naviguant au radar	
Signaux de détresse			

L'avant est le bateau qui descend le courant, le **montant** étant celui qui le remonte.

Le **tirant d'eau** est la hauteur du bateau sous la ligne de flottaison.

Le **tirant d'air** est la hauteur du bateau au-dessus de l'eau.

Le **mouillage** définit la profondeur d'eau.

Un **alternat** est un sens unique alterné selon des plages horaires.

Le **sassement** est le passage d'un bateau dans le sas d'une écluse.

Le **bajoyer** est la paroi latérale d'une écluse.

Le **bief** est la partie d'un cours d'eau comprise entre deux écluses. Un bief de partage est le bief le plus élevé situé sur une ligne de partage d'eau.

Confluence : rencontre de 2 cours d'eau.

Affluent : cours d'eau se jetant dans un autre.

L'**étiage** est le niveau des plus basses eaux d'un cours d'eau.

Un **duc d'albe** est un pilotis permettant l'amarrage sur une voie d'eau et compensant parfois les crues.

Une **écoire** est une pièce de bois ou métallique tenant le bateau écarté de la rive.

Menues embarcations
- 20 tonnes

Bâtiments professionnels à voile à rames à moteur

+ PRIVILÉGIÉS - PRIVILÉGIÉS

Sur les lacs, il faut appliquer les règles de barre et de route
du domaine maritime

Le croisement habituel se fait bâbord sur bâbord, chacun tenant sa droite.

Le montant qui laisse l'avalant à tribord doit montrer un panneau bleu de jour et un feu scintillant blanc de nuit. L'avalant croisant sur tribord montre également ce signal.

Avant d'effectuer un dépassement, il faut s'assurer que cette manœuvre peut avoir lieu sans danger.
Respecter la signalisation et émettre si nécessaire des signaux sonores.

- Maîtrisez votre vitesse et limitez les remous.
- Restez vigilant aux autres embarcations.
- Protégez l'environnement fluvial

Un **péage** (*vignette plaisance*) est applicable sur le réseau géré par les Voies Navigables de France (VNF).
Se renseigner sur les périodes de **chômage** (*arrêt de la navigation pour travaux*)

A posséder au minimum à bord :
Le permis de navigation (*permis plaisance ou carte de plaisance en cas de nolisage*).

Le titre de navigation du bateau.

Le Règlement Général de Police (RGP) est obligatoirement présent sur l'embarcation et **les Règlements Particuliers de Police de plaisance (RPP)** doivent avoir été consultés auprès des Services de Navigation intérieure.

Feux et marques des bâtiments

Bâtiment motorisé isolé



	secteur	couleur(s)
de tête de mât*	225°	blanc
de côté	112,5°	rouge et vert
de poupe	135°	blanc

Voilier

+ 20 tonnes



Menues embarcations

- 20 tonnes



motorisées



à voile



à rames

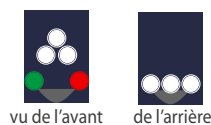
*Pour les bâtiments de +110 m : second feu de tête de mât (225°)

Convois

Convois remorqués



Convois poussés



Formation à couple



Stationnement

Règle générale



feu blanc sur 360° du côté du chenal sauf zones éclairées
Un matériel flottant sera encadré par plusieurs feux blancs.

Engins flottants au travail, bâtiments échoués ou coulés



Côté libre (sans remous)

Côté interdit

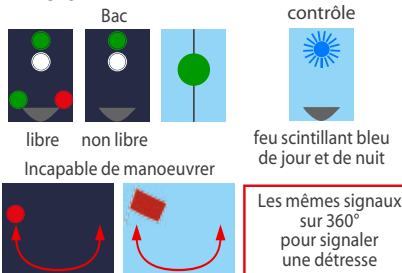
Filets ou ancres dangereuses



Il est interdit de s'amarrer à des arbres, poteaux, échelles, etc.

Il est interdit d'entraver la navigation en stationnement (sur le trajet des bacs, sous un pont, dans les aires de virages, etc.)

Divers



libre non libre
Incapable de manoeuvrer

feu scintillant bleu de jour et de nuit

Les mêmes signaux sur 360° pour signaler une détresse

Matières dangereuses

	de jour	de nuit	passer à plus de	stationner à plus de
Matières inflammables			-	10 m
Matières explosibles			50 m	100 m
Ammoniac			50 m	50 m

Marques s'ajoutant aux marques de route et de stationnement

Matériel d'armement

- gilets ou brassières (1 par personne)
- 1 bouée couronne
- 1 écope (bateaux < 5m)
- ou seau avec bout (bateaux > 5m)
- 2 amarres min. (+ taquets sur le bateau)
- 1 gonfleur (bateaux pneumatiques)
- 1 gaffe
- 2 avirons ou 1 godille
- 1 trousse de secours
- coupe-circuit
- extincteur(s)
- 1 ligne de mouillage

Compléments sur les lacs et certains fleuves (zone 2)

- 1 lampe étanche
- 1 compas de route
- 3 feux rouges à main
- 1 corne de brume
- 1 ligne de jet (pour la bouée)
- 1 engin de sauvetage (bateaux > 8m)

VHF radiotéléphonie

	Signal	Catégorie	Exemple
Détresse	MAYDAY	Danger grave et imminent	Homme à la mer, chavirage
Urgence	PAN PAN	Sécurité du navire - personne	Blessé, remorquage
Sécurité	SECURITE	Sécurité de la navigation	Météo, épaves



Affectation des voies

détresse/urgence/sécurité : 10
navire-navire : 6, 8, 13, 72 et 77

appel
message

MAYDAY MAYDAY MAYDAY
ICI
Calypso, Calypso, Calypso,
FX FA (indicatif d'appel)
MAYDAY, Calypso, FX FA
Position du navire (point km - PK)
Nature de la détresse
Type d'assistance requise
Nombre de personnes à bord

Communication de détresse

Alphabet Phonétique International

A Alfa	N November
B Bravo	O Oscar
C Charlie	P Papa
D Delta	Q Quebec
E Echo	R Roméo
F Foxtrot	S Sierra
G Golf	T Tango
H Hotel	U Uniform
I India	V Victor
J Juliett	W Whiskey
K Kilo	X X-ray
L Lima	Y Yankee
M Mike	Z Zulu

ATIS : Automatic Transmitter Identification System- Système d'identification automatique des émetteurs radioélectriques de bateau.

MID : Maritime Identification Digit (chiffre d'identification maritime, contenu dans le code ATIS, désignant la nationalité du bateau)

ANFR : Agence Nationale des Fréquences

CRR : Certificat Restreint de Radiotéléphoniste (obligatoire à l'étranger)

PK : Point Kilométrique

Écluses



Dans l'écluse

- Suivre les instructions de l'éclusier
- Ne pas stationner au ras des portes
- Utiliser des défenses flottantes
- Les amarres doivent rester libres
- Débrayer une fois amarré
- Ne pas utiliser de gaffe ferrée
- Ne pas lâcher les amarres avant la fin du cycle d'éclusage

Ordre de passage

Dans l'ordre d'arrivée et selon la priorité :

- secours, autorités de contrôle, etc.
- bateaux à passer avec flamme rouge
- autres bâtiments commerciaux
- menues embarcations de plaisance

Tourner la perche ou utiliser la télécommande.

Attendre le feu vert pour entrer et s'amarrer.

Actionner la **tirette bleue** pour démarrer le sasement.

En cas de problème actionner la **tirette rouge** et téléphoner.

Prudence à l'approche des écluses, des barrages et des déversoirs !



Réviser avec la collection **MonPermisBateau.com**



Reproduction interdite - Tous droits réservés - www.monpermisbateau.com - 2010